



Conseil de sécurité

Distr. générale
1^{er} juillet 2016
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 2228 (2015) par laquelle le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) jusqu'au 30 juin 2016 et m'a prié de lui faire rapport tous les 90 jours sur l'exécution du mandat de l'Opération. En complément du rapport spécial que j'ai établi conjointement avec la Présidente de la Commission de l'Union africaine sur la MINUAD (S/2016/510) et qui comporte une analyse du conflit, un point de la situation politique et une recommandation relative au renouvellement du mandat de l'Opération, le présent rapport couvre les événements survenus au Darfour depuis la date de publication de mon précédent rapport (S/2015/1027), soit le 22 mars 2016, jusqu'au 15 juin 2016. On y trouvera les résultats obtenus par la MINUAD dans la mise en œuvre de ses priorités stratégiques, approuvées par le Conseil dans ses résolutions 2148 (2014), 2173 (2014) et 2228 (2015), et dans celle de ses objectifs révisés [voir le document publié sous la cote S/2014/279 et la résolution 2228 (2015)]. Les principaux obstacles à la bonne exécution du mandat, les modalités de transfert des tâches à l'équipe de pays des Nations Unies et la stratégie de retrait y sont également exposés.

II. Conditions de sécurité

Affrontements entre forces gouvernementales et groupes rebelles

2. Des affrontements entre les forces gouvernementales et des éléments de l'Armée de libération du Soudan-faction Abdul Wahid (ALS/AW) se sont poursuivis dans certaines parties du Jabal Marra tout au long de la période considérée. Des accrochages ont été signalés, les 22 et 23 mars et les 1^{er} et 4 avril, dans des zones du nord-est de Nertiti (Darfour central), lors desquels les forces gouvernementales auraient attaqué les villages de Kwila, Kadingo, Koron, Solow, Hilat Tusug, Boringakari et Mari. Des bombardements aériens ont également été signalés dans la région, y compris à Jokosti, Miela et Dagingja aux alentours de Golo entre le 4 et le 18 mars et à Sarong entre le 17 mars et le 9 avril. Le 23 mars, le Gouvernement a également effectué dans le sud-est de Nertiti, sur les villages de Galol, Jaro, Dirma et Dirsra, des frappes aériennes qui auraient blessé deux enfants.



3. Le 4 avril, des éléments de l'ALS/AW ont tendu une embuscade à un convoi des Forces armées soudanaises dans les environs de Golo, à l'est de Nertiti. Le Gouvernement a riposté par des bombardements aériens sur Golo et Guldo les 8 et 9 avril et ses forces ont attaqué Togay et d'autres villages au sud-ouest de Guldo et à l'ouest de Golo. Au nord-est de Golo, l'attaque menée par les forces gouvernementales contre la population locale à Rockero, les 8 et 9 avril, aurait fait 90 victimes. Selon des sources locales, les Forces armées soudanaises et les services du renseignement militaire ont également empêché des civils de fuir les combats à Guldo et Nertiti. Le 8 avril, les forces gouvernementales auraient pris Sarong, au sud de Golo, mais le 9 avril, l'ALS/AW aurait attaqué un convoi de gardes frontière près de Golo.

4. Des affrontements entre les forces gouvernementales et l'ALS/AW ont été signalés le 28 avril à Golol, au sud-est de Nertiti. Le Gouvernement y aurait largué 18 bombes, le 7 mai, et des affrontements avec les forces de l'ALS/AW auraient éclaté le 8 mai. Le 10 mai, le personnel de la MINUAD stationné à Nertiti a constaté le survol du Jabal Marra par un aéronef du Gouvernement, puis entendu des explosions provenant du massif montagneux.

5. Les 29 et 30 mai, un aéronef du Gouvernement aurait largué plusieurs bombes sur Kutrum, à l'est de Nertiti, après quoi les forces de l'ALS/AW auraient attaqué une position des Forces armées soudanaises dans le secteur, le 30 mai. L'affrontement aurait coûté la vie à neuf membres de l'ALS/AW et à 12 soldats soudanais. Le 5 juin, la MINUAD a été informée par des sources locales de bombardements aériens et de combats à Kutrum qui auraient tué 10 civils.

6. Au Darfour méridional, la MINUAD a été informée le 21 avril par des sources locales que les forces gouvernementales avaient attaqué Feina et ses alentours, près de Kas, le 15 mars, tuant 42 civils.

7. Pour ce qui est des autres mouvements rebelles, comme pendant les précédentes périodes, aucun engagement militaire entre les forces gouvernementales et le Mouvement pour la justice et l'égalité n'a été signalé. Le 21 avril, l'Armée de libération du Soudan-faction Minni Minawi (ALS-MM) a déclaré avoir repoussé une attaque des forces gouvernementales à Wadi Maghreb (Darfour septentrional).

Conflits locaux et violences intercommunautaires

8. Les conditions de sécurité au Darfour oriental se sont détériorées au mois d'avril, qui a été marqué par une série d'incidents, dont deux attaques contre le gouverneur de l'État par des milices Rizeigat du sud. Après que des Rizeigat du sud ont volé des chameaux à des Maaliya du village de Tortahan le 15 avril, des Rizeigat ont attaqué, le 17 avril, des chefs de la tribu Maaliya qui s'étaient réunis dans un poste de police pour discuter de la question. Sept Maaliya, 4 membres du personnel de sécurité du Gouvernement et 9 Rizeigat ont perdu la vie lors de la fusillade. Le lendemain, les Rizeigat ont attaqué la résidence du gouverneur à Daein. Celui-ci était alors absent mais quatre de ses gardes et deux assaillants ont été tués au cours de l'échange de tirs qui a suivi. Des renforts ont été déployés pour aider les Forces armées soudanaises à maîtriser la situation, mais, le 25 avril, la résidence du gouverneur a été à nouveau attaquée et un civil a été tué. Le Gouvernement a créé une commission chargée d'enquêter sur ces incidents. Cependant, le 11 mai, une violente fusillade aurait éclaté alors que ses forces de

sécurité tentaient d'arrêter un individu soupçonné d'avoir participé à l'attaque visant le gouverneur, les contraignant à se replier.

9. L'exode des populations déplacées du Jabal Marra a également modifié la dynamique locale. À Sortoni (Darfour septentrional), des Rizeigat du nord ont mené une série d'attaques entre le 2 et le 15 mai contre des personnes déplacées qui venaient d'arriver du Jabal Marra, les accusant d'avoir volé leur bétail et d'être affiliés à l'ALS/AW. Le 9 mai, les Rizeigat ont attaqué le camp de déplacées de Sortoni, tuant six résidents du camp et blessant six autres personnes, dont un soldat de la paix de la MINUAD. Celle-ci a appréhendé deux des assaillants, qui ont été remis aux autorités gouvernementales.

10. Au Darfour occidental, des différends concernant la diya (prix du sang) entre des Rizeigat du nord et des Massalit ont entraîné le 22 mai un échange de tirs à Azerni, qui a coûté la vie à 10 personnes, dont un soldat soudanais. Les bureaux des services publics à Geneina, y compris le bureau du gouverneur de l'État (*Wali*), ont été fermés jusqu'au déploiement de l'armée et des forces de police, chargées de maîtriser la situation.

11. La MINUAD a enregistré six autres affrontements, qui ont fait 36 morts. Au Darfour occidental, un différend foncier entre Massalit et Dago a entraîné, le 21 avril, la mort d'un Dago. Les 24 et 25 avril au Darfour septentrional, un affrontement entre un groupe armé non identifié et des éleveurs a coûté la vie à 28 personnes, tandis que des Massalit attaquaient des Rizeigat du nord près de Sereif, tuant deux d'entre eux lors d'un vol à main armée. Au Darfour oriental, un affrontement concernant des bovins entre Habbaniya et Rizeigat a fait deux morts chez les Habaniya le 23 avril et des différends entre Maaliya et Zaghawa au sujet de l'accès aux terres cultivables ont entraîné la mort d'un Zaghawa le 7 avril. Les 28 et 29 avril, un affrontement entre Birgid et Rizeigat au sujet de terres cultivables a causé la mort de trois Rizeigat et deux Birgid.

Criminalité et banditisme

12. Au total, 786 actes criminels ayant fait 179 morts ont été recensés durant la période considérée, soit une augmentation par rapport aux 505 actes criminels assortis de 126 morts recensés pour la période précédente. Parmi les crimes les plus fréquents, on citera : les vols à main armée (123 cas); les tentatives de vol (26 cas); les voies de fait ou harcèlement (251 cas); les cambriolages et effractions (48 cas); les pillages (18 cas); les enlèvements (40 cas); les incendies volontaires (9 cas); les tirs de coup de feu (131 cas); les attaques et embuscades (34 cas); les menaces (44 cas); le vol de bétail (40 cas) et d'autres types d'infraction (22 cas).

13. Le nombre d'attaques perpétrées par des nomades armés, des milices et d'autres éléments criminels contre des personnes déplacées et des civils a augmenté au cours de la période considérée. Ces attaques ont causé la mort de 281 personnes, contre 97 pendant la période précédente. Demeurée constante depuis la période précédente, la recrudescence de violence est imputable au rôle que jouent les milices armées dans la campagne militaire en cours au Jabal Marra.

14. Au Darfour central, des milices armées sont entrées le 30 avril dans le camp de déplacés de Thour Est où elles ont ouvert le feu, blessant un résident du camp, et elles ont recommencé le 9 mai dans le camp de Hasahisa, blessant également un résident. Des coups de feu ont été tirés à proximité des camps de déplacés de

Khamsadagaig, Habad Est et Straina, respectivement les 9 avril, 29 mars et 19 mai. Au Darfour méridional, des assaillants non identifiés ont ouvert le feu dans le camp de Kalma, le 30 avril et les 7 et 11 mai, faisant un blessé.

15. Au Darfour septentrional, un groupe armé aurait attaqué un village près de Sortoni, le 25 mars, incendiant des maisons et tuant un nombre indéterminé de civils. En outre, le 20 mai, une cinquantaine de nomades arabes armés ont attaqué le village de Sigili, où ils ont ouvert le feu aveuglément. Des déplacés ont également été tués à l'occasion d'autres actes criminels, notamment à : Mujajeria et Al Neem (Darfour oriental); Kalma, au camp de Salam, à Dereige et Kas (Darfour méridional); Tawila (Darfour septentrional).

16. Le nombre d'agressions et d'actes de harcèlement visant des personnes déplacées et des civils a également augmenté, passant de 110 pendant la période précédente à 127 pendant la période à l'examen. En outre, des personnes déplacées ont été arrêtées sans chef d'inculpation par les autorités gouvernementales. Le 15 mai, les services de renseignement militaire ont arrêté, pour des raisons inconnues, deux personnes déplacées à Kas (Darfour méridional), dont un secrétaire général du comité de direction des personnes déplacées. Le 23 mai, le Service national de renseignement et de sécurité a mis un cheikh du camp de Thour (Darfour central) en détention dans un lieu demeuré inconnu, sept autres cheikhs étant également portés disparus. Le même jour, un autre résident du camp de Kalma (Darfour méridional) a été arrêté par les services de renseignement militaire à Nyala. Le 29 mai, un résident du camp de Thour (Darfour méridional) a également été arrêté par le Service national de renseignement et de sécurité et les services du renseignement militaire.

17. La période à l'examen a également été émaillée d'attaques menées par des milices armées contre des infrastructures gouvernementales. Au Darfour central, environ 150 arabes armés du clan Nawaiba ont attaqué un poste de police de Bindisi, le 8 avril, à titre de représailles car un des leurs avait été tué la veille alors qu'il tentait de faire évader un membre de sa tribu qui était en détention. Le 27 avril au Darfour méridional, des milices associées aux Forces d'appui rapide ont échangé des coups de feu avec la police à Nyala et un civil a été blessé par une balle perdue. Le 3 juin au Darfour septentrional, des hommes armés non identifiés ont attaqué un poste de police à Saraf Omra et fait évader cinq détenus. Le 16 mai à Habila (Darfour occidental), des nomades arabes ont gardé en otage pendant plusieurs heures le commissaire local, des commandants des Forces armées soudanaises et de la police soudanaise, ainsi que des membres du comité de sécurité qui s'étaient réunis pour discuter de l'assassinat d'hommes arabes à proximité d'une base des Forces armées soudanaises.

III. Évolution de la situation politique

18. En dépit de son boycott par de nombreux partis d'opposition et mouvements armés, le dialogue national a commencé le 10 octobre 2015 et s'est achevé à l'issue de délibérations menées dans le cadre de six comités consacrés aux domaines suivants : paix et unité; économie; gouvernance et mise en œuvre des résultats du dialogue; relations extérieures; identité et culture; liberté et droits fondamentaux. Certaines recommandations formulées à cette occasion portent sur la création d'un gouvernement de réconciliation nationale, doté d'un mandat de quatre ans, et la

révision de la Constitution. Les comités ont annoncé, le 9 mai, que leurs rapports étaient prêts à être présentés au Président, mais la date de l'examen de leurs recommandations n'a pas encore été annoncée.

19. Les consultations entre le Gouvernement et les mouvements armés non signataires se sont poursuivies, sans aboutir à un accord. Du 18 au 21 mars, le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine a organisé, à Addis-Abeba, une réunion entre le Gouvernement et les membres de la coalition nommée « Appel du Soudan Coalition », en vue de parvenir à un accord de cessation des hostilités et à un consensus sur la marche à suivre concernant le dialogue national. À cette occasion, le Gouvernement a signé un accord relatif à la feuille de route présentée par le Groupe de mise en œuvre, plan dans lequel était notamment prévue une réunion entre le Mécanisme supérieur de coordination du dialogue national, le Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan-Nord et d'autres partis d'opposition, afin d'examiner les étapes nécessaires à la participation de tous les protagonistes au dialogue national. L'opposition a toutefois refusé de signer le document. Lors de la réunion qu'elle a tenue à Paris le 21 avril, la coalition « Appel du Soudan » a réaffirmé son opposition à la feuille de route, déclaré une prorogation pour une nouvelle période de six mois de sa cessation unilatérale des hostilités, initialement déclarée en septembre 2015, et demandé au Groupe de mise en œuvre d'organiser une réunion avec le Gouvernement à cette fin.

20. Conformément aux dispositions du Document de Doha pour la paix au Darfour signé par le Gouvernement et le Mouvement pour la libération et la justice, un référendum visant à déterminer le statut administratif du Darfour a été tenu du 11 au 13 avril, selon le calendrier prévu. Les mouvements non signataires et la majorité des personnes déplacées ont maintenu leur rejet du référendum. Des manifestations pacifiques contre le référendum ont été organisées dans les camps de déplacés à Sortoni (Darfour septentrional) le 25 mars, Kalma (Darfour méridional) du 2 au 5 avril, Hamidiya, Hasahisa et Khamsadagaig (Darfour central) les 10 et 11 avril. Des étudiants ont également mené une manifestation pacifique devant l'Université d'Al-Fasher le 11 avril, avant d'être dispersés par la Police soudanaise.

21. Le scrutin s'est déroulé sans incident majeur, à l'exception d'une agression avec coups et blessures commise par les services de la police à l'encontre d'un représentant de l'Administration régionale pour le Darfour, qui avait signalé avoir été témoin d'irrégularités au Darfour oriental. La Ligue des États arabes, l'Union africaine et certains États Membres ont envoyé des observateurs sur le terrain. Le 24 avril, la Commission du référendum au Darfour a annoncé que 90,7 % des électeurs inscrits avaient participé au scrutin et que 97,72 % d'entre eux avaient voté pour le maintien de l'administration du Darfour dans le cadre du système actuel des cinq États, contre le retour à la situation antérieure, dans laquelle le Darfour ne formait qu'une seule région.

22. Le 13 juin, le Gouvernement a annoncé la dissolution de l'Autorité régionale pour le Darfour, dont le mandat avait été prorogé par décret présidentiel jusqu'en juillet 2016, après son expiration en 2015 prévue dans le Document de Doha. D'après le Gouvernement, cette mesure fait suite à l'application de la plupart des dispositions du Document de Doha, y compris la tenue du référendum administratif en avril. Dans son communiqué, le Gouvernement a réaffirmé que les commissions et les fonds créés dans le cadre du Document de Doha continueraient leurs travaux sous l'autorité de la présidence, afin de garantir le règlement complet des questions

demeurées en suspens, comme celle des activités de la Commission foncière du Darfour. Le Tribunal pénal spécial sur les événements du Darfour et la Commission de suivi du Document de Doha pour la paix au Darfour, dirigée par le Qatar, seraient également maintenus.

IV. Situation humanitaire

23. Les déplacements provoqués par les opérations militaires dans la région du Jabal Marra ont continué de susciter d'importants besoins humanitaires dans les États du Darfour septentrional, central et méridional. De même, l'afflux de Sud-soudanais dans les États du Darfour oriental et méridional a exigé des interventions humanitaires. Au début du mois de juin, les partenaires humanitaires avaient établi que quelque 80 000 personnes avaient fui le Jabal Marra vers le reste du territoire darfourien. En outre, selon des informations non confirmées, jusqu'à 127 000 personnes supplémentaires auraient été déplacées, mais les partenaires humanitaires n'ont pas pu vérifier ce chiffre en raison de l'inaccessibilité des zones concernées.

Jabal Marra

24. Au Darfour septentrional, les acteurs humanitaires ont continué de fournir une assistance à quelque 58 000 déplacés, rassemblés à Sortoni, Tawilla, Kabkabiya et Changel-Tobaya. Au Darfour Central, les restrictions d'accès n'ont permis aux partenaires humanitaires internationaux d'inscrire que 4 295 nouveaux déplacés dans les camps de Hasahisa et Hameedia. Les autorités soudanaises ont par ailleurs signalé que 58 000 autres personnes avaient été déplacées à Nertiti, Thour, Guldo et à Golo. Selon des informations non confirmées, jusqu'à 53 000 personnes ont été déplacées dans d'autres secteurs, y compris la région de Boori et Wadi Boori, les villages de Daya et Fanga Suk, la ville de Rokero et le camp de Thour Est. Il n'a pas été possible de vérifier ces chiffres en raison des restrictions de circulation.

25. En avril, le Gouvernement aurait effectué des évaluations de la situation au Darfour septentrional et au Darfour central. Les partenaires humanitaires internationaux n'ont pas participé à l'exercice, dont les conclusions n'ont pas encore été communiquées. Le 30 mai, le Gouvernement a présenté un plan visant à faciliter le retour des personnes déplacées au Jabal Marra et indiqué que 11 500 personnes étaient rentrées de Guldo à Golo, dans leurs villages, et avaient reçu des produits alimentaires et des articles non alimentaires. Les acteurs humanitaires ont consulté le Gouvernement en vue d'examiner le plan et les moyens de l'appuyer de façon coordonnée et dans le respect des principes humanitaires, notamment ceux visant à garantir la dignité des intéressés, leur sécurité et le caractère volontaire de leur retour.

26. En avril, pour la première fois depuis le début de l'opération militaire en cours dans le Jabal Marra, le Programme alimentaire mondial (PAM) a obtenu l'autorisation d'accéder à 14 000 nouveaux déplacés à Thour, Guldo et Nertiti et pu leur distribuer des vivres, par l'intermédiaire des partenaires. Mais, les autorisations à cette fin n'ayant pas été délivrées, aucune évaluation indépendante des besoins n'a pu être exécutée.

27. Au Darfour méridional, la présence de 18 000 déplacés a été vérifiée dans la ville de Kas, le camp d'Otach, les villages de Mervhing et Menawachei, la ville

d'El Malam et le village de Deribat, la présence d'environ 10 000 autres restant encore à vérifier. Les partenaires humanitaires ont actuellement accès à tous les sites où se trouvent les personnes déplacées, sauf Deribat et les environs de Kas, secteurs auxquels ils ont pourtant demandé l'accès à maintes reprises depuis le début de la crise.

Afflux de Sud-soudanais

28. Depuis la dernière période à l'examen, plus de 10 000 Sud-soudanais supplémentaires se sont réfugiés dans les États du Darfour oriental et méridional, principalement chassés par la famine provoquée par le conflit au Soudan du Sud, cette nouvelle vague ayant porté à 52 000 le nombre total de réfugiés arrivés en 2016. Depuis le début de l'année, plus de 5 000 personnes ont été enregistrées au camp de Bielel au Darfour méridional. Au Darfour oriental, quelque 29 000 personnes sont arrivées au camp de Khor Omer à Daein, et 17 500 personnes supplémentaires auraient atteint sept autres localités.

V. Situation opérationnelle

Attaques visant l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, restrictions de circulation et interdiction d'accès imposées à l'Opération

29. Le personnel de la MINUAD et ses biens continuent d'être la cible d'auteurs isolés et d'éléments criminels armés. Au total, on a recensé 60 incidents criminels, dont : 21 cas d'effraction, cambriolage et vol simple, 3 de menace, 3 d'agression, 3 de vol qualifié et 2 de tentative de vol, 2 fusillades, 4 détournements de voiture, 1 enlèvement d'un conducteur de camion de la MINUAD, 16 cas de jet de pierres contre des véhicules de la MINUAD, 1 attaque contre la base d'opérations de la MINUAD et 4 cas de dégradation de matériel et de biens des Nations Unies, contre 21 incidents recensés pour la période précédente.

30. À de multiples occasions, les organismes de sécurité soudanais, notamment le Service national de renseignement et de sécurité et les services de renseignement militaire, ont imposé des restrictions aux patrouilles et vols de la MINUAD, en particulier ceux afférents à la région du Jabal Marra, invoquant l'insécurité ou l'absence d'autorisation préalable. Du 4 au 14 avril, le Service national de renseignement et de sécurité à Nertiti (Darfour central), invoquant des raisons de sécurité, a interrompu tous les déplacements de la MINUAD, sauf pour la collecte de l'eau. Il a autorisé les convois logistiques et les patrouilles de collecte de l'eau à reprendre le 14 avril, mais maintenu l'interdiction pour les autres types de déplacement. Le 27 avril, le Service national de renseignement et de sécurité à Zalingei (Darfour central) a interdit l'exécution des missions que la MINUAD avait prévu de mener à Guldo, Golo et Sarong entre le 27 avril et le 1^{er} mai. Au Darfour occidental, le 29 mars, le même service a empêché une patrouille de la MINUAD, qui était stationnée hors de Geneina, d'interagir avec les populations locales; le 4 mai, une activité de formation de la MINUAD au camp de déplacés de Rongates a été interrompue par la police soudanaise; le 17 mai, le Service national de renseignement et de sécurité a interdit à une patrouille de la MINUAD d'entrer dans Geneina, ce que les Forces armées soudanaises ont également fait le 1^{er} juin. Au Darfour méridional, il a stoppé une mission d'évaluation menée par la MINUAD

avec deux partenaires locaux, affirmant que le personnel non membre de l'Opération n'avait pas reçu d'habilitation de sécurité au 10 mai. Au Darfour septentrional, une patrouille de la MINUAD en déplacement de Sortoni à Rockero a été arrêtée, le 15 juin, au poste de contrôle militaire, sans qu'un motif lui ait été exposé.

31. Les vols de la MINUAD font encore l'objet de restrictions. Pendant la période considérée, 68 sorties ou 29 vols réguliers vers 18 destinations ont été annulés parce que les autorités n'avaient pas donné leur approbation. Il s'agissait notamment d'annulations à répétition de vols à destination de Sortoni (Darfour septentrional), les 9, 12, 13, 17, 18, 19, 23, 26, 27 et 30 avril et les 1^{er}, 3, 4, 7 et 12 mai.

Attaques contre les organismes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et le personnel humanitaire

32. Le nombre d'attaques visant des organismes des Nations Unies et des organisations humanitaires a continué de baisser, passant de trois pendant la période précédente à deux enregistrées au cours de la période à l'examen. Le 27 mars, un fonctionnaire local du PAM a été dévalisé à Nyala (Darfour méridional) et, le 5 avril, trois membres du personnel local d'une organisation non gouvernementale internationale ont été dévalisés près de Geneina (Darfour occidental).

Refus et restrictions d'accès visant des agents humanitaires

33. Les organisations humanitaires ont fait régulièrement état de problèmes rencontrés dans l'exécution de leur action humanitaire et leurs activités de protection, subissant des restrictions d'accès, l'ingérence des autorités dans l'administration et l'exécution de leurs programmes, ainsi que les conséquences de la poursuite des hostilités et des actes de violence et d'intimidation.

34. Dans plusieurs secteurs où on a signalé l'arrivée de déplacés, en particulier au Darfour central, le Gouvernement n'a pas autorisé les missions interinstitutions ou les acteurs indépendants à réaliser d'évaluation des besoins relatifs aux déplacements de populations du Jabal Marra. Au Darfour oriental, une mission interinstitutions chargée d'évaluer la situation des réfugiés sud-soudanais dans plusieurs localités s'est vue refuser l'autorisation d'agir à trois reprises, jusqu'à ce qu'elle puisse finalement exécuter son mandat les 10 et 11 mai.

35. En mai, le Gouvernement a publié de nouvelles directives, y compris une réduction de la durée des permis de voyage d'un an à six mois, la suspension des procédures douanières accélérées pour les articles humanitaires et des restrictions supplémentaires concernant la diffusion de l'information humanitaire. Ces mesures sont contraires aux normes internationales et aux normes humanitaires et leur application entraverait la capacité de la communauté internationale de mener ses interventions.

Visas et formalités douanières

36. Pendant la période considérée, le Gouvernement a rejeté 6 demandes de visa, contre 5 pendant la période précédente, mais il en a approuvé 992, dont la plupart émanait du personnel de police. Le 24 février, la MINUAD a présenté une liste de 29 demandes de visa prioritaires, extraites de la liste des 97 demandes rejetées en 2015 et, à ce jour, seulement 20 demandes ont été approuvées sur les 29 soumises.

Au 15 juin, 57 demandes de visa soumises en 2016 étaient toujours en attente de réponse. Le nombre de visas délivrés au personnel des services techniques chargés de la protection des civils et de la coordination de l'aide humanitaire a augmenté en 2016. En mai, le Ministère soudanais des affaires étrangères a annoncé qu'il ne renouvelerait pas le permis de séjour du Chef du Bureau de la coordination des affaires humanitaires au Soudan, ce qui équivaut à son expulsion de fait.

37. À l'issue de la troisième réunion technique tenue le 1^{er} juin avec le Gouvernement soudanais, celui-ci a autorisé à sortir de Port Soudan 106 cargaisons de rations constituées de 142 conteneurs. Cependant, 314 cargaisons de matériel appartenant aux Nations Unies et de matériel appartenant aux contingents sont retenues à Port Soudan et Khartoum, dans l'attente des autorisations douanières, certaines depuis avril 2015. Ces cargaisons contiennent du matériel destiné aux services militaires et de police, tels que des blindés de transport de troupes, des véhicules, des pièces détachées et des articles de soutien logistique autonome. La pénurie résultant de leur blocage a non seulement entravé gravement la capacité des soldats de la MINUAD à communiquer, effectuer des patrouilles efficaces et protéger les civils, mais également occasionné des surestaries et des coûts supplémentaires aux pays fournisseurs de contingents et de personnel de police, qui se sont vus contraints d'inspecter et de réparer leur matériel.

VI. Exécution du mandat

A. Appui à un processus de paix inclusif

Médiation de haut niveau

38. Les 15 et 16 avril, le Représentant spécial conjoint/Médiateur en chef conjoint Union africaine-ONU pour le Darfour a rencontré les dirigeants de la faction Gibril Ibrahim du Mouvement pour la justice et l'égalité (MJE) et de l'ALS-MM, à Addis-Abeba. Ceux-ci ont déclaré être prêts à poursuivre les consultations avec le Gouvernement, organisées par la MINUAD et le Gouvernement du Qatar. Les deux groupes se sont à nouveau entretenus avec le Vice-Premier Ministre du Qatar et des représentants de la MINUAD, à Doha les 30 et 31 mai, afin d'examiner les questions relatives au processus de paix, y compris leurs préoccupations concernant le Document de Doha pour la paix au Darfour. L'ALS/AW est restée en dehors du processus, mais elle a fait part au Représentant spécial conjoint/Médiateur en chef conjoint de son intention de participer aux consultations, prévues du 12 au 14 juin à Genève, pour examiner le Document de Doha.

Mise en œuvre du Document de Doha pour la paix au Darfour

39. La Commission de suivi du Document de Doha pour la paix au Darfour a tenu sa onzième réunion le 9 mai à Khartoum. Anticipant l'expiration du mandat de l'Autorité régionale pour le Darfour en juillet, le Gouvernement a annoncé que plusieurs commissions et structures de financement créées au titre du Document de Doha seraient maintenues dans le cadre d'un nouveau mécanisme instauré à la présidence pour assurer le règlement complet des questions restées en suspens. Il a également été convenu que la Commission de suivi continuerait de surveiller l'application des dispositions restantes du Document de Doha.

40. Après la mise à disposition, en février, de 6,4 millions de livres soudanaises, équivalant à 1 million de dollars américains et représentant 50 % de la somme que l'État soudanais s'est engagé à verser aux fins de la deuxième phase du processus de dialogue et de consultation interne au Darfour, l'État et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont signé, le 16 mars, un accord sur la gestion de ces fonds par l'État. En collaboration avec la MINUAD, le Comité de mise en œuvre du processus de dialogue et de consultation interne au Darfour a entamé les préparatifs pour les consultations dans 26 localités au Darfour.

41. Du 18 avril au 9 mai à Al-Fasher, la MINUAD a appuyé la démobilisation de 779 ex-combattants du Mouvement pour la libération et la justice et du Mouvement pour la justice et l'égalité-Soudan, ainsi que le traitement des dossiers en suspens relatifs à l'Accord de paix pour le Darfour. Avec l'appui du PNUD et des financements du Qatar, le processus de réinsertion locale a été lancé pour 700 ex-combattants.

42. En outre, en collaboration avec la Commission pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration, le Ministère fédéral de l'intérieur et l'Autorité régionale pour le Darfour, la MINUAD a organisé des conférences sur la maîtrise des armes légères et de petit calibre, les 18 et 19 avril à Al-Fasher et les 6 et 7 mars à Geneina. Les débats ont porté sur la marche à suivre pour réduire le nombre d'armes détenues par les civils et sur des mesures de sécurité relatives aux armes à feu. Ainsi, il a été proposé de créer un système local d'enregistrement et de marquage des armes, applicable à l'ensemble du Darfour. La MINUAD a fait don de machines de marquage des armes à feu, de compresseurs et d'armoires de rangement des armes à feu à la Commission au Darfour occidental et lui a fourni un appui technique et logistique.

B. Protection des civils

Protection physique

43. Conformément à sa stratégie de protection des civils, la MINUAD s'est employée à mener des interventions ciblées à l'intention des populations civiles menacées, en renforçant la synergie entre ses éléments internes et avec ses partenaires humanitaires, ainsi qu'à promouvoir l'interaction avec la population locale afin de mieux planifier et exécuter les patrouilles au niveau des bases d'opérations. Malgré ces mesures, les civils, en particulier les femmes et les enfants, restent vulnérables aux attaques, surtout lorsqu'ils se livrent à leurs activités de subsistance, comme l'agriculture ou la collecte de bois de chauffe. La MINUAD a continué d'étudier les moyens de régler ces problèmes précis en matière de protection.

44. La MINUAD a mené 23 360 patrouilles (contre 19 417 pendant la période précédente), dont 8 090 patrouilles de routine, 9 620 patrouilles de proximité, 480 patrouilles de longue distance, 2 654 patrouilles de nuit, 576 escortes de travailleurs humanitaires et 1 941 escortes logistiques et administratives, couvrant 7 364 villages et 3 024 camps de déplacés.

45. Le personnel de police de la MINUAD a effectué 8 706 patrouilles (contre 8 741 à la même période en 2015), dont 4 672 patrouilles visant à instaurer la confiance dans les camps de déplacés, 4 034 patrouilles axées sur la protection des

femmes et des enfants pendant qu'ils mènent leurs activités de subsistance hors des camps, notamment des patrouilles dans des marchés, des villages, des villes, des zones de retour et sur des axes commerciaux. Ces activités ont permis à la MINUAD de recueillir 777 signalements d'affaires criminelles (contre 574 signalements pendant la même période en 2015), qui ont conduit à 178 arrestations réalisées par la police soudanaise.

46. Face à l'afflux de déplacés en provenance du Jabal Marra sur sa base d'opérations de Sortoni (Darfour septentrional), l'Opération a poursuivi ses patrouilles diurnes et nocturnes à l'intérieur et à l'extérieur du camp, et mis en place à l'intérieur du camp des positions fixes lui permettant de surveiller la situation. Elle a créé un comité chargé du réseau de protection et une équipe intégrée de protection afin de renforcer la coordination, le dialogue, les dispositifs d'alerte rapide et d'accélérer les interventions, en cas de menace pesant sur les moyens de protection.

47. La MINUAD a continué d'appuyer la neutralisation des restes explosifs de guerre et effectué des évaluations générales des risques dans 22 villages, la plupart dans les États du Darfour septentrional et méridional. Elle a localisé et détruit 1 297 munitions non explosées, y compris une bombe de 500 livres lâchée par un aéronef, à Changel-Tobaya (Darfour septentrional), et 146 cartouches de munitions d'armes légères. Elle a sensibilisé 92 285 personnes aux dangers des restes explosifs de guerre, à l'occasion de 1 184 séances de formation dispensées dans des zones jugées prioritaires en raison d'une présence importante de restes explosifs de guerre et du nombre d'accidents signalés, ainsi que dans des zones où arrivent les déplacés en provenance du Jabal Mara. En outre, visant à promouvoir de bonnes pratiques en matière de sécurité des armes et munitions dans certains postes de police, l'Opération a lancé 13 projets de remise en état des installations basiques de stockage des armes et munitions à Daein, Nyala et Geneina.

Appui logistique et protection des opérations humanitaires

48. Pendant la période considérée, le personnel militaire de la MINUAD a escorté 411 voyages aller-retour (pour la plupart au Darfour septentrional) que des partenaires humanitaires ont entrepris pour fournir une aide et évaluer la situation humanitaire et le niveau de protection dispensé. De plus, des unités de police constituées de l'Opération ont assuré 73 escortes humanitaires, principalement dans les États du Darfour septentrional et méridional. Elles ont notamment facilité l'acheminement de produits alimentaires et d'articles non alimentaires à Koutoum, Kabkabiya, Sortoni, El Sireaf, Tawila et Korma (Darfour septentrional).

49. Deux à trois fois par semaine, la MINUAD a escorté des convois humanitaires entre Kabkabiya et Sortoni, en plus des escortes quotidiennes qu'elle a assurées pour les camions-citernes à eau entre Kobe et Sortoni. À l'appui des partenaires humanitaires, elle a également creusé un trou de sonde et fourni quatre camions-citernes et des groupes électrogènes pour le transport et le pompage de l'eau à un point d'eau près de Sortoni; et elle en creuse actuellement trois autres. Aidés par la MINUAD sur le plan logistique dans les travaux de remise en état de l'héliport, le 29 mai, les Services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies ont commencé à assurer deux vols hebdomadaires entre Al-Fasher et Sortoni.

Promouvoir un environnement protecteur

50. La situation des droits de l'homme est restée instable et imprévisible. En effet, la poursuite des affrontements dans le Jabal Marra a rendu les populations locales vulnérables. Les attaques visant des civils ont été aggravées par la complicité présumée des forces de sécurité soudanaises et l'impression donnée par la police qu'elle ne cherchait pas à appréhender les auteurs. Des femmes et des filles ont continué d'être exposées à la violence sexuelle et sexiste, notamment les violences sexuelles liées aux conflits.

51. Pendant la période considérée, la MINUAD a recensé 120 nouveaux cas de violations des droits de l'homme et d'atteintes à ces droits, concernant 387 victimes (dont 27 enfants), contre 132 cas et 338 victimes durant la période précédente. En détail, 27 affaires touchant 130 victimes concernaient la violation du droit à la vie; 41 affaires touchant 108 victimes concernaient la violation du droit à l'intégrité physique; 24 affaires touchant 61 victimes (dont 16 enfants) concernaient la violence sexuelle et sexiste, notamment la violence sexuelle liée aux conflits (viols); 14 affaires touchant 60 victimes concernaient des violations du droit à la liberté, soit des arrestations arbitraires et des cas de détention illégale. Il y a eu 14 affaires d'enlèvement touchant 28 victimes. Dans 44 des affaires recensées (touchant 161 victimes), les assaillants ont été identifiés comme membres des forces de sécurité du Gouvernement et de groupes alliés au Gouvernement. Les 76 affaires restantes, touchant 226 victimes, impliquaient des hommes armés non identifiés.

52. Sur ces signalements, la MINUAD a pu, grâce à des missions sur le terrain, des visites de camps de déplacés et l'observation de procès, confirmer 74 affaires de violation des droits de l'homme et d'atteintes à ces droits. Les 46 affaires restantes n'ont pas pu être vérifiées, en partie à cause des restrictions à la circulation imposées par le Gouvernement. Les problèmes d'accès, en particulier au Jabal Marra, ont également expliqué la baisse du nombre de signalements et ont empêché la MINUAD d'interagir avec les déplacés et les communautés d'accueil, interaction pourtant indispensable pour mener des entretiens avec les victimes et les témoins et enregistrer les atteintes aux droits de l'homme. Ainsi, les déplacés du camp du Nord (Darfour septentrional) ont indiqué, le 18 avril, que les autorités leur avaient donné l'ordre de ne fournir aucune information à la MINUAD. De plus, il a été interdit à des groupes de la société civile gérant des centres de soins médicaux de traiter les patients touchés par les violences liées aux conflits, sexuelles ou sexistes, en particulier au Darfour central.

53. La généralisation de l'impunité est restée un problème majeur, aggravé par un déficit de capacités dans les institutions publiques, un environnement défavorable à la sécurité des civils dans l'ensemble du Darfour et les abus commis par les forces de sécurité dans l'exercice de leurs pouvoirs. Ainsi, le 24 mars, alors qu'elle se rendait à l'Université de Geneina, une étudiante a été interceptée et agressée par des membres du Service national de renseignement et de sécurité. De même, sept étudiants de l'Université de Nyala, qui avaient été arrêtés le 26 avril pour avoir manifesté contre l'augmentation du tarif des transports publics, ont déclaré avoir été battus en détention. Sur une note positive, le 10 mai, un tribunal de Geneina a condamné un soldat soudanais de 25 ans à 20 ans d'emprisonnement pour le viol d'une fille de sept ans.

54. La MINUAD a mené des initiatives de renforcement des capacités à l'intention des agents de la police soudanaise, notamment un cours de formation aux enquêtes

criminelles, des cours d'anglais, un atelier sur la prise en compte de la problématique hommes-femmes et l'exploitation et les atteintes sexuelles, ainsi qu'un cours de formation des volontaires de la police de proximité. Dans le cadre des initiatives de prévention de la criminalité dans les camps de déplacés, 214 patrouilles conjointes ont été effectuées avec la participation de 267 volontaires de la police de proximité. De plus, la MINUAD a organisé 150 sessions de sensibilisation des personnes déplacées aux questions relatives à la violence sexuelle ainsi qu'à la sûreté et la sécurité, insistant sur le fait qu'il importait de signaler les actes criminels à la police et de veiller à ce que les victimes reçoivent des soins médicaux. Elle a visité 254 postes de police et centres de détention, afin de constater les conditions de détention des enfants dans les établissements pénitentiaires pour mineurs ainsi que celles des enfants accompagnés de leur mère dans ce type d'établissements. Elle a organisé cinq ateliers sur la prise en compte de la problématique hommes-femmes, la violence sexuelle et sexiste et les compétences pratiques, à l'intention de 163 personnes déplacées (82 hommes et 81 femmes) dans les secteurs nord, sud et est.

55. Fait positif, après la campagne menée à cette fin par la MINUAD, une division spécialement consacrée aux États du Darfour est entrée en fonction, le 13 avril à Nyala, à la Cour suprême. La division a déjà commencé à examiner des dossiers et procédé à la remise en liberté de 512 détenus d'établissements pénitentiaires au Darfour, dont beaucoup de délinquants mineurs ou de mères accompagnées de jeunes enfants. De même, à la suite d'activités de sensibilisation et d'appui au renforcement des capacités menées par la MINUAD, la Direction générale des prisons et de la réforme a recruté 350 agents pénitentiaires, dont 79 femmes, pendant la période considérée. Au Darfour méridional, la MINUAD a mené, en collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population (FNUAP), un dialogue avec le Ministère des affaires sociales, le département paix et sécurité de l'Université de Nyala et d'autres ministères dans le cadre d'un processus qui a abouti à la remise en liberté de 30 femmes détenues à la prison de Nyala, celles-ci ayant ensuite reçu des moyens de subsistance.

56. Le 27 mars, mon Représentant spécial pour le sort des enfants en temps de conflit armé a assisté à la signature du plan d'action de l'ONU et du Gouvernement visant à protéger les enfants contre toute atteinte en temps de conflit armé, et comportant notamment des dispositions relatives à la cessation et la prévention du recrutement d'enfants dans l'ensemble du Soudan, en particulier au Darfour. Cette visite a également constitué l'occasion d'entrer en rapport avec 21 enfants qui auraient été recrutés par la faction Gibril Ibrahim du MJE et capturés pendant des opérations militaires au Darfour en avril 2015. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et la MINUAD continuent de collaborer avec le Gouvernement pour qu'il accélère la remise en liberté et le retour de ces enfants dans leurs familles. Outre ces activités de sensibilisation, l'Opération a mené une action de renforcement des capacités et dispensé des cours de formation aux droits de l'enfant et à la protection de l'enfance, à l'intention de 1 149 personnes (510 femmes et 639 hommes), dont des agents de la Police soudanaise, des agents pénitentiaires, du personnel du Ministère des affaires sociales, des volontaires de la police de proximité, des personnes déplacées et des membres de la population locale.

57. Dans le cadre de ses efforts visant à renforcer le dialogue et le processus de paix, la MINUAD a permis à plus de 130 femmes dotées de responsabilités de bénéficier d'un programme intitulé « Darfur Women Talking Peace » (les

Darfouriennes parlent de la paix), qu'elle a mis au point afin que les populations locales puissent échanger autour de messages de paix, y compris au centre pénitentiaire pour femmes d'Al-Fasher les 20 et 21 avril. Au Darfour occidental, la MINUAD, en collaboration avec le FNUAP, a accueilli 100 femmes pour échanger des vues sur un grand sujet de préoccupation, à savoir la disparité entre les lois traditionnelles et la législation soudanaise. Elle a également formé des membres d'organisations de la société civile à la prise en compte de la problématique hommes-femmes.

C. Médiation dans les conflits locaux

58. La MINUAD a pris des mesures visant à atténuer les tensions entre les membres des populations touchées par la violence intercommunautaire. Au lendemain des attaques contre des personnes déplacées à Sortoni (Darfour septentrional), elle a lancé le processus de réconciliation entre les nomades et les déplacés concernés, notamment dans le cadre d'une rencontre, organisée les 17 et 18 mai, entre chefs des tribus Rizeigat du nord et Four à Sortoni. Elle a essayé de faciliter la réouverture de la route reliant Kabkahbiya et Sortoni, mais les Rizeigat du nord ont maintenu leur rejet de la proposition, exigeant la libération des deux Rizeigat arrêtés pour avoir attaqué le camp de déplacées de Sortoni. Au Darfour oriental, à la suite de l'incident survenu au village de Tortahan, qui a conduit à des attaques contre son gouverneur en avril, la MINUAD a entrepris des consultations intensives avec les Rizeigat du sud et les Maaliya pour apaiser les tensions et entamer un processus de réconciliation.

59. Au Darfour méridional, la MINUAD a continué de faciliter la réconciliation entre Salamat et Fallata après les affrontements de février, appuyant une conférence de paix tenue du 14 au 18 mai par l'Autorité régionale pour le Darfour et le comité de médiation de l'État. Les deux communautés ont signé un accord de paix révisé. En outre, la MINUAD et les administrations autochtones ont organisé une conférence de paix à Greida, les 17 et 18 mai, afin de garantir le respect de l'accord de cessation des hostilités signé en 2015 entre Fallata et Massalit. Les participants ont recommandé la création d'un comité mixte pour la paix qui serait chargé d'examiner les litiges fonciers.

60. Au Darfour occidental, la MINUAD a organisé huit forums de dialogue et de consultation, entre le 11 et le 25 mai, en vue de prévenir les conflits entre agriculteurs et éleveurs nomades pendant la prochaine saison des semis. Au total, 453 personnes ont participé à ces forums, représentant les agriculteurs, les communautés nomades, les chefs autochtones et religieux, les rapatriés, les personnes déplacées et les autorités locales.

61. Au Darfour septentrional, la MINUAD a poursuivi son dialogue avec les chefs traditionnels et les représentants des autorités locales et les autorités de l'État issus des tribus Berti et Ziyadiya, les exhortant à tenir leur conférence de réconciliation.

VII. Transfert de certaines tâches à l'équipe de pays des Nations Unies et mesures de coopération

62. Le transfert de tâches à l'équipe de pays demeure entravé par la pénurie de moyens financiers et de ressources humaines. Cependant, la MINUAD a terminé ses opérations relatives à plusieurs aspects de son mandat concernant l'état de droit, y compris l'appui à l'assistance juridique, et elle s'emploie à réduire le périmètre dans lequel elle offre encore son appui aux différents éléments du système de justice pénale, dans les zones où les personnes déplacées sont déjà rentrées ou sont susceptibles de rentrer. Elle a élaboré avec l'équipe de pays un programme commun pour la période allant de 2016 à 2019 portant sur l'état de droit, afin de permettre à l'équipe de se charger progressivement de nombreuses tâches qui lui ont été transférées, sous réserve du soutien financier de donateurs. L'Opération et l'équipe ont organisé conjointement, à Khartoum le 24 avril et le 2 juin, des réunions de donateurs afin d'obtenir des financements pour ce programme.

VIII. Aspects financiers

63. Par sa résolution 69/261 B, l'Assemblée générale a autorisé un crédit de 1 102,2 millions de dollars pour le fonctionnement de l'Opération pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016. Au 13 juin 2016, le montant des contributions non acquittées au Compte spécial de la MINUAD s'établissait à 253,3 millions de dollars. À cette date, le montant total des contributions restant à verser pour toutes les opérations de maintien de la paix était de 2 232,9 millions de dollars. Le remboursement des dépenses afférentes aux contingents et aux unités de police constituées avait été effectué pour la période allant jusqu'au 30 avril 2016, tandis que le remboursement des dépenses afférentes au matériel appartenant aux contingents avait été effectué pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2015, conformément au calendrier des versements trimestriels.

IX. Observations

64. Le processus politique menant à un cadre de paix au Darfour n'est pas encore terminé, alors qu'on estime à 2,6 millions le nombre de personnes encore déplacées et que les combats entre les forces gouvernementales et l'ALS/AW continuent de sévir au Jabal Marra. Je salue et continue d'appuyer les efforts du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, ceux du Représentant spécial conjoint/Médiateur en chef conjoint Union africaine-ONU pour le Darfour ainsi que ceux d'autres partenaires qui cherchent à régler le conflit par la négociation. Je suis préoccupé par l'absence persistante de l'ALS/AW à la table des négociations et je l'exhorte à participer de façon constructive au processus. Dans notre rapport spécial du 8 juin (S/2016/510), la Présidente de la Commission de l'Union africaine et moi-même avons appelé l'ensemble de l'opposition soudanaise à adhérer à l'accord sur le projet de feuille de route proposé par le Groupe de mise en œuvre, qui a été signé par le Gouvernement en avril. Ceci constituerait, selon nous, une avancée considérable vers la fin des conflits au Soudan, permettrait de fournir une assistance aux populations qui en ont besoin et favoriserait un climat propice à une dialogue national crédible et ouvert à tous.

65. Les restrictions d'accès continuellement imposées par le Gouvernement au Darfour central ont empêché la MINUAD et les partenaires humanitaires de mener leurs missions de contrôle et leurs exercices d'évaluation. En conséquence, l'ampleur réelle des besoins humanitaires et de protection reste inconnue et des milliers de civils touchés ne reçoivent pas l'aide dont ils ont besoin. J'appelle à nouveau le Gouvernement et l'ALS/AW à cesser les combats, afin de permettre l'accès total et sans entrave des agents humanitaires à la population civile en tout lieu, y compris au Jabal Marra, et j'exhorte le Gouvernement à donner la priorité aux négociations politiques, comme convenu durant les délibérations du Groupe de travail mixte. Je tiens à rappeler à toutes les parties au conflit qu'elles sont tenues, au titre du droit international, de protéger les civils et de permettre l'acheminement sans entrave de l'aide humanitaire.

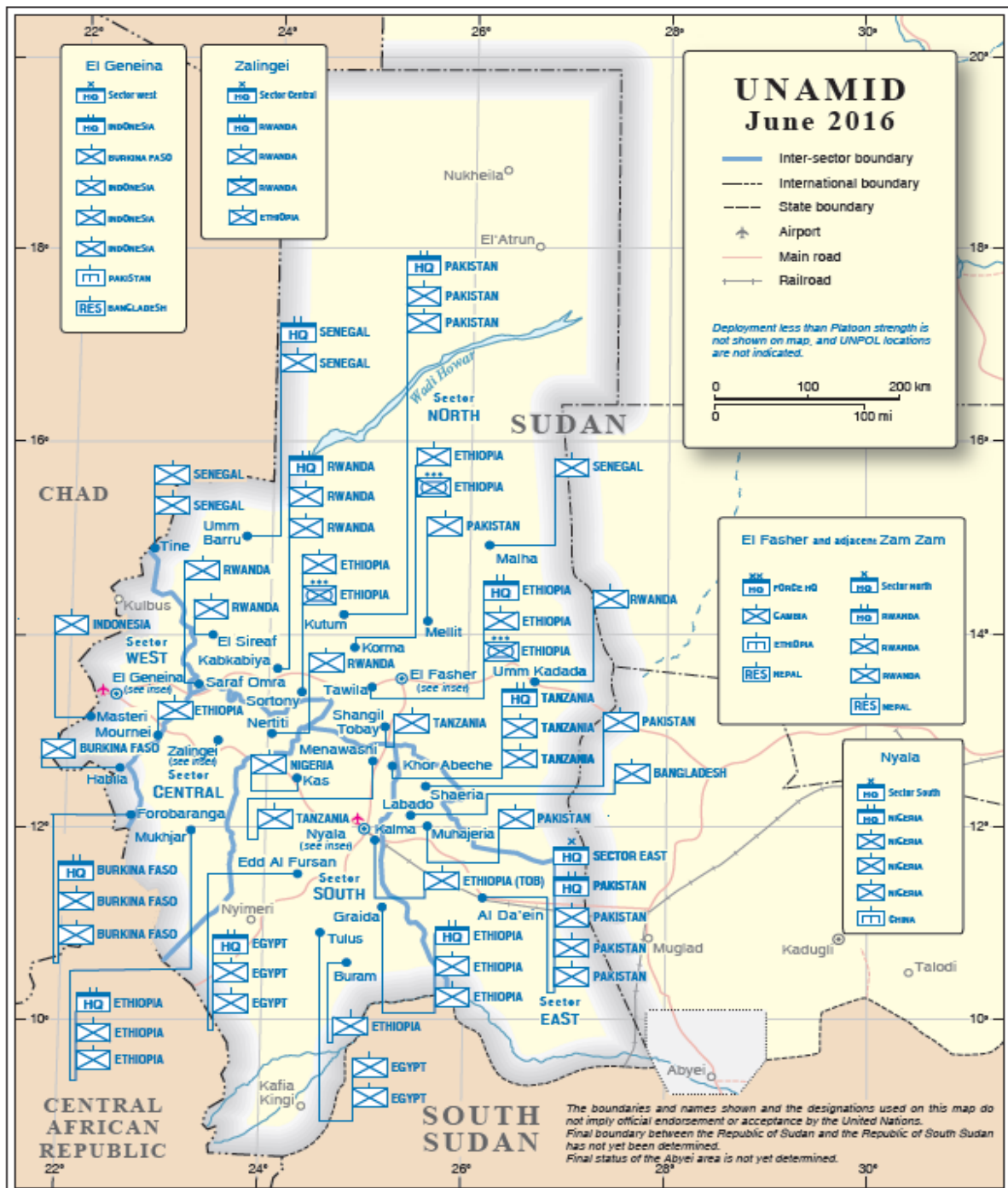
66. Je demeure préoccupé par le fait que la violence intercommunautaire continue de représenter une cause majeure d'insécurité pour les civils. La récurrence des affrontements, malgré les interventions du Gouvernement, et les attaques répétées contre des personnes déplacées témoignent de l'instabilité et de la fragilité des dynamiques locales, qui sont exacerbées par le conflit. Ces éléments indiquent la nécessité de concerter les efforts pour s'attaquer aux causes profondes des tensions locales, notamment en ce qui concerne la gestion des terres, de l'eau et d'autres ressources rares, ainsi que la nécessité de renforcer l'état de droit et d'autres mécanismes de règlement des différends sans recours à la force.

67. Compte tenu du fait que la nature du conflit au Darfour est restée pratiquement inchangée, je réitère les recommandations formulées dans le rapport spécial, par lesquelles la Présidente et moi-même avons demandé à la MINUAD d'axer ses activités sur : premièrement, la protection des personnes déplacées, en établissant une hiérarchie des ressources sur la base d'une cartographie des camps de déplacés et des zones de retour potentiel et, deuxièmement, la lutte contre la violence intercommunautaire, en appliquant une stratégie à l'échelle de l'Opération, fondée sur la prévention et l'atténuation de cette violence et l'appui à l'élimination de ses causes profondes. Parallèlement, la composante Personnel en uniforme prendra des mesures pour renforcer sa flexibilité, à savoir : le renforcement des effectifs dans les bases d'opérations d'importance opérationnelle supérieure, leur réduction éventuelle dans d'autres, voire la fermeture de certaines base, la création d'une réserve de militaires très mobiles et le renforcement de la présence sur le terrain des policiers déjà affectés à des forces existantes.

68. Je me félicite des progrès accomplis par l'Organisation des Nations Unies, l'Union africaine et le Gouvernement dans l'amélioration de leur coopération ayant trait aux opérations de la MINUAD, notamment à sa stratégie de retrait. Je compte sur le Gouvernement pour honorer son engagement à éliminer tous les obstacles bureaucratiques opposés au personnel et au matériel de la MINUAD. S'il a certes pris des mesures pour autoriser la sortie de certains conteneurs bloqués à Port Soudan, le traitement des retards de dédouanement des produits alimentaires a non seulement mis en danger le personnel en uniforme de la MINUAD, mais également occasionné des surestaries supplémentaires aux pays fournisseurs de contingents et de personnel de police. En outre, des cargaisons de matériel appartenant aux pays fournisseurs de contingents et de personnel de police sont toujours retenues à Port Soudan, au détriment des opérations et du bien-être du personnel concerné. J'exhorte à nouveau le Gouvernement à respecter l'Accord sur le statut des Forces concernant la MINUAD.

69. Pour conclure, je tiens à remercier le Représentant spécial conjoint/Médiateur en chef conjoint, Martin Uhomoibhi, et tout le personnel masculin et féminin de la MINUAD, de l'Organisation des Nations Unies et des organisations non gouvernementales, qui continuent d'œuvrer pour améliorer les conditions de vie de la population darfourienne. Je tiens également à saluer mon Envoyé spécial pour le Soudan et le Soudan du Sud, Haile Menkerios, et les anciens Présidents du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, Thabo Mbeki et Abdulsalami Abubakar, pour leur action visant à régler les conflits au Soudan.

Carte



Map No. 4827 Rev. 23 UNITED NATIONS Jun 2016 (Colour)

Department of Field Support Geospatial Information Section (formerly Cartographic Section)